



FIGIÈRE D'INSCRIPTION

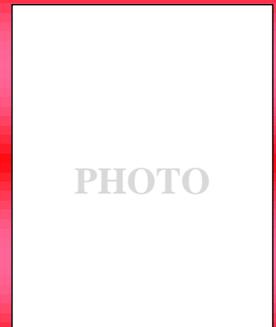
Du 20 février au 03 mars 2017

Association Djambel Free Touch

Centre de Loisirs Artistes en Herbe

(Remplir le document lisiblement)

N° d'adhérent :



N° allocataire CAF :

➤ **Enfant :** garçon fille

Nom : Prénom :

Date de Naissance :/...../..... Lieu de naissance.....

Age :

Adresse :

Code portable : Ville :

➤ **Responsable Légal 1 :** père mère tuteur

Nom : Prénom :

Date de Naissance :/...../..... Lieu de naissance.....

Age :

Adresse :

Code portable : Ville :

Tel. Domicile : Tel. Travail :

Tel. Portable :

E-mail :

➤ **Responsable Légal 2 :** père mère tuteur autres :

Nom : Prénom :

Date de Naissance :/...../..... Lieu de naissance.....

Age :

Adresse :

Code portable : Ville :

Tel. Domicile : Tel. Travail :

Tel. Portable :

E-mail :

Autres Personne à Contacter en Cas D'urgence :

| Nom, Prénom | Qualité (familles, autres) | Téléphone | | |
|-------------|-------------------------------|-----------|-----------|---------|
| | | Portable, | Domicile, | Travail |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

➤ Sortie de l'enfant :

- ❖ Personne autorisées à récupérer l'enfant à partir de 17h après le fonctionnement des ateliers sont :

| Nom, Prénom | Qualité (familles, autres) |
|-------------|-------------------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |

- ❖ A partir de 17h après le fonctionnement des ateliers

- Mon enfant est autorisé à partir seul du centre
- Mon enfant n'est pas autorisé à partir seul du centre

NB : Des pénalités de retard, dont le montant est fixé par l'association, sont appliquées si l'enfant est cherché après l'horaire de fermeture de l'accueil périscolaire

Pénalité de retard pour 30 mns : 10 €- Pénalité de retard pour 45 mns : 20 €- Pénalité de retard pour 1H : 30 €



➤ **AUTORISATION DROIT DE CAPTURE**

Je soussigné (e),

Madame, Monsieur,

.....

Domicilié (e) à

.....

Autorise l'association Djambel Free Touch, à effectuer la captation et la fixation de l'image de mon enfant :

- sur tout support analogique ou numérique aux fins de constitution d'un diaporama et/ou d'un film utilisés par l'association Djambel Free Touch dans le cadre d'actions de communication.
- Cette autorisation est conférée à titre gratuit, pour l'utilisation de tout ou partie des images fixes et séquences d'images réalisées.
- J'accepte que ces images et/ou séquences fassent l'objet de traitement et notamment de recadrages ou de coupures, justifiés par les impératifs techniques de publication et les objectifs de communication et d'information de l'association Djambel Free Touch.

Si votre enfant est photographié en présence de 7 personnes, le groupe formé est considéré comme une foule et la législation en vigueur nous autorise à publier la photographie sans autorisation préalable.

Fait à.....

Le.....

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



➤ **Certificat Médical**

Je soussigné,

Docteur :

Certifie avoir examiné l'enfant :

Et

Déclare celui-ci apte à participer aux activités proposées dans le cadre du centre de vacance « Artiste en herbe » et pratiquer les activités sportives proposées.

Déclare que les protections vaccinales de celui-ci sont à jour
(Joindre photocopie des vaccins)

Fait à :

Le.....

Tampon et Signature du médecin



REGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS :

« Artistes en Herbe »

▪ Horaire et fonctionnement

Le centre de loisir fonctionne de 9h à 17h.

Cependant l'accueil se fera entre 8h30 et 9h.

Pour le confort de vos enfants, nous vous demandons de leur faire prendre un bon petit déjeuner avant de venir au centre et de prévoir dans leur sac, une casquette ou un chapeau ainsi qu'un vêtement de pluie.

Sauf cas exceptionnels, les entrées et sorties en milieu de matinée ou d'après-midi ne sont pas autorisées.

Afin de garantir la sécurité de votre enfant et de l'encadrement, aucun parent ne sera accepté sur la structure après avoir déposés les enfants au centre.

▪ Inscription et Facturation

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles et ne sont définitives qu'après dépôt du dossier complet et règlement du tarif demandé.

L'inscription de votre enfant pour le centre de vacance « Artistes en Herbe » donnera lieu à une facturation par l'association Djambel Free Touch.

La facture sera à régler directement en prenant contact aux heures qui vous seront communiqués par la suite soit par téléphone soit par mail.

Option de paiement :

Chèque (libellé à l'ordre de Djambel Free Touch)

Espèces

Des facilités de paiement sont possibles :

Paiement en 2 fois maximum

Paiement décomposé (chèque/espèces ou espèce/chèque)

Le montant est de 80 € pour les adhérents

Le montant est de 120 € pour les non-adhérents

L'adhésion est de 30 € pour l'année

▪ Responsabilité

L'association DFT décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'affaires personnelles à l'enfant que ce dernier aura emmené sur la structure d'accueil.

(Appareil photos, téléphone portable, bijoux, objets de valeur, jeux-vidéo,...)

▪ Exclusion

L'association DFT se réserve le droit d'exclure un enfant en cas de tenue ou de langage inappropriés.

Je soussigné.....

- Certifie avoir pris connaissance du règlement du centre.
- Certifie exacts les renseignements portés sur la fiche d'inscription et sanitaire.
- Autorise mon enfant à pratiquer toutes les activités du centre (voir programme).
Sinon préciser qu'elle activités que vous n'autorisez pas.
.....
- Autorise,
Les organisateur et équipe de direction à prendre en cas d'urgence médical, toute les mesures nécessaires.

Les autorités médicales à pratiquer les interventions médicales nécessaires.

Fait à

Le.....

Signature

✚ Joindre à votre dossier les documents suivants : (obligatoire)

- Fiche sanitaire
- Certificat médical
- Autorisation droit capture
- Copie de l'assurance tout risque couvrant l'enfant
- Joindre une photocopie du carnet de vaccination
- Une photo d'identité en plus de celle du la fiche d'inscription

✚ Liste de matériels à fournir pour le centre : (obligatoire)

- Un matelas ou sac de couchage pour la sieste
- Un vieux t-shirt assez grand pour les ateliers de travaux pratique

